

**Embargo jusqu'au 24 février à 16h**



## **IPD publie l'indice du second semestre 2010 de la performance des OPCI RFA, en partenariat avec l'ASPIM.**

Paris, le 24 février 2011

IPD publie aujourd'hui l'indice du second semestre 2010 de la performance des OPCI RFA, en partenariat avec l'ASPIM.

L'indice présente au 31 décembre 2010 un rendement global de 8,0% qui reflète la performance au cours des 6 derniers mois de l'année 2010 des 42 véhicules analysés.

Parmi ces véhicules, les fonds spécialisés, c'est-à-dire dont l'exposition est de plus de 70% sur un secteur particulier sont au nombre de 37 et enregistrent une performance sur la période de 9,0%. Les 5 fonds diversifiés, quant à eux (représentant 13% en valeur de l'échantillon total analysé) présentent une performance plus faible, s'établissant à 2,8 % au cours du deuxième semestre 2010.

L'Actif Net Réévalué total de l'échantillon est de 4 517 M€ à fin décembre 2010 contre 3 509 M€ à fin juin 2010. La valeur des actifs sous-jacents est de 7 471 M€ au 31 décembre 2010.

Sur les 42 véhicules analysés, 33 sont des OPCI RFA dédiés et 9 sont donc des OPCI RFA non dédiés.

Parmi les sociétés de gestion d'OPCI qui contribuent à cet indice, 4 nouveaux établissements ont rejoint l'échantillon pour cette seconde publication (ci-après soulignés) : AEW Europe SGP, Amundi Immobilier, ARCHON Group, AXA Real Estate SGP, BNP Paribas REIM, Ciloger, GE REM, Paref Gestion, Sofidy, UFG LFP, Union Investment France et VIVERIS REIM.

D'après IPD, cet échantillon est considéré comme représentatif du marché des OPCI RFA investis en France.

D'un point de vue méthodologique, la performance affichée traduit l'évolution de l'Actif Net Réévalué, nette de dépenses en capital et distribution comprise. Les données nécessaires à la

production de cet indice sont transmises à IPD par les sociétés de gestion après qu'elles mêmes les aient établies conformément aux exigences réglementaires et comptables.

L'OPCI RFA (Organisme de Placement Collectif Immobilier à Règle de Fonctionnement Allégé) est un produit immobilier dont au moins 60% des actifs est investi en immobilier, avec une liquidité renforcée à concurrence d'au moins 10%, une fiscalité plus souple et mieux adaptée.

Comme pour l'ensemble des indices produits par IPD, un comité de pilotage assure sa bonne gouvernance. Formé de représentants d'IPD, de l'ASPIM et de personnalités qualifiées de l'industrie des OPCIs, il a pour fonction essentielle de fournir des recommandations et des suggestions sur les aspects liés à la nature et l'exhaustivité de l'information communiquée au marché.

La publication de ce type d'indices est conforme au rôle que s'est fixé IPD de contribuer à la transparence des marchés immobiliers et d'apporter tous les outils complémentaires à l'analyse de performance des actifs sous-jacents. IPD produit des indices de fonds dans plusieurs pays, et ce depuis 1989, en Allemagne, en Australie, en Italie, au Royaume-Uni et au niveau paneuropéen. En France, IPD débute depuis peu dans cette voie avec la publication en décembre dernier de l'indice OPCIs RFA pour le premier semestre 2010. L'ASPIM a souhaité s'associer à cette initiative en tant que représentant des sociétés de gestions d'OPCI.

#### **Notes aux journalistes :**

IPD est une société internationale dédiée à la mesure et à l'analyse de performance pour l'immobilier d'investissement et d'exploitation. En tant que premier fournisseur mondial d'analyse de performance pour les gestionnaires de fonds, les investisseurs, les banques, les utilisateurs, les asset, property & facility managers, IPD offre une gamme complète de services incluant indices, reporting, benchmarking, recherche & publications, conférences & formations. Pour plus d'informations : [www.ipd.fr](http://www.ipd.fr).

L'ASPIM est une association à but non lucratif, créée en 1975, qui rassemble et fédère les acteurs de l'investissement collectif dans l'immobilier et dont elle défend les intérêts.

Elle veille à préserver les attraits financiers et fiscaux des fonds immobiliers et l'équité de leur traitement par rapport à d'autres types de placement immobilier, ainsi qu'à l'établissement d'un cadre réglementaire stable, rassurant et compatible avec les spécificités de l'investissement

dans l'immobilier et les attentes des clients investisseurs et épargnants. Pour plus d'informations : [www.aspim.fr](http://www.aspim.fr).

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :**

Florence Assomany, IPD, Responsable Analyses Investisseurs France  
+33 1 58 05 36 90, [florence.assomany@ipd.com](mailto:florence.assomany@ipd.com)

**Contacts presse :**

Pour IPD : Agence côtéjardat, Valérie Jardat, +33 1 41 05 94 10, [valerie.jardat@cote-jardat.fr](mailto:valerie.jardat@cote-jardat.fr)

\* \* \*